



COMMUNIQUE N° 03 /SPCSM/PM/2022

Le Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature informe les candidats retenus pour le concours de recrutement des Magistrats que chacun passera le concours au site correspondant au lieu d'enregistrement de son dossier.

Toutefois, pour des raisons d'ordre logistique liées au dispatching des items en provinces, le candidat qui désire présenter le concours dans un autre site est prié de se faire enregistrer auprès du Premier président de la Cour d'appel du ressort durant la période allant du mardi 20 au samedi 24 septembre 2022 de 08 h00 à 17h00.

Ce dernier transmettra sans délai les listes consolidées de tous les candidats de son site au Secrétariat Permanent par e-mail aux adresses suivantes : info@csm-rdc.cd ou csmsecretariatpermanent@gmail.com

A Kinshasa, il n'y aura pas d'enregistrement des candidats. Ceux-ci seront invités aux séances d'identification des lieux où ils passeront le concours une semaine avant, soit le samedi 1^{er} et le dimanche 2 octobre 2022 suivant la répartition des candidats sur listes qui s'afficheront au plus tard le 30 septembre 2022 sur le site web du Conseil supérieur de la magistrature : www.csm-rdc.cd

En provinces, il sera procédé également aux séances d'identification des lieux où va se dérouler le concours avec les candidats.

NB : L'enregistrement à un autre site et l'identification des lieux sont gratuits.

Pour tout contact, adressez-vous : +243 999983648/+243832505004

Fait à Kinshasa, le **16 SEP 2022**

